

Centre de Langues : Actualisation de la grille tarifaire des formations et certifications du centre de langues pour l'année universitaire 2023-2024

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-6-1,

Vu les statuts modifiés de l'université de Bretagne Sud ;

Vu les statuts modifiés du Centre de Langues ;

Vu l'avis n°90-2022 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 8 décembre 2022 approuvé par délibération n°2022-108 du conseil d'administration du 13 décembre 2022 relative à la politique de soutien aux langues ;

Vu l'avis n°91-2022 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 8 décembre 2022 approuvé par délibération n°2022-109 du conseil d'administration du 13 décembre 2022 relative à la grille tarifaire du centre de langues pour l'année universitaire 2022-2023 ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 9 février 2023 ;

Après une analyse fine menée avec le service du contrôle de gestion, et en croisant en parallèle les résultats avec une étude de marché, il est apparu que certains tarifs ne permettaient plus de respecter un équilibre financier et que parfois, une nouvelle proposition pédagogique était nécessaire pour permettre d'atteindre un seuil critique de stagiaires dans nos formations. Les principales modifications sont les suivantes :

1/ Pas de modification concernant les tarifs des certifications pour 2023-2024 ; la politique de soutien aux langues est maintenue telle que présentée dans la délibération du CA du 13 décembre 2022 pour l'ensemble de l'année universitaire 2023-24.

2/ Concernant les tarifs des cours DELF/DALF, il est proposé :

- une rénovation de l'offre et du tarif proposé pour les cours semi-intensifs FLE permettant de présenter le DELF/DALF : les cours seront proposés au semestre (2 sessions au lieu de 3 par an), sur une durée maintenue à 10 semaines mais avec 15H par semaine (au lieu de 10H actuellement) avec une augmentation du nombre minimum de stagiaires par groupe (minimum fixé à 15 à compter de la rentrée universitaire 2023-2024 au lieu de 5). Le volume horaire proposé passe donc de 100H à 150H, pour un tarif de 1500€ (au lieu de 900€). L'atelier, optionnel jusqu'ici, n'est plus proposé. La certification est incluse.
- concernant le programme intensif FLE, une seule session sera proposée sur 4 semaines en juillet sur 80H. La certification n'est pas comprise dans le tarif. Le seuil minimum d'ouverture de la formation est fixé à 10 (au lieu de 5). Le tarif est porté de 840€ à 1080€.
- pour les cours de FLE à destination des doctorants et post-doctorants permettant de présenter le DELF/DALF, le seuil minimum d'ouverture est fixé à 10 stagiaires (au lieu de 5). Les tarifs incluent la certification et sont portés à 1050€ pour la formation hybride sur 65H et à 700€ pour la formation en présentiel sur 40H.

3/ Concernant les préparations et certifications, tous les tarifs incluent la certification, mais cette dernière n'était pas valorisée jusqu'ici. Celle-ci est évaluée à 150€ (coût moyen observée d'une certification). Tous les tarifs des préparations et certifications augmentent donc de 150€. Cette présentation permettra ensuite la mise en place d'un suivi analytique plus fin.

NB : Les tarifs « entreprises- formation sur mesure » ne sont pas modifiés.



Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'actualisation de la grille tarifaire des formations et certifications du centre de langues pour l'année universitaire 2023-2024.

Documents en annexe :

- Grille tarifaire Centre de Langues

Décompte des votes :

		<i>Suffrages exprimés :</i>	21
<i>Membres en exercice :</i>	27	<i>Pour :</i>	21
<i>Membres présents :</i>	17	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	4	<i>Abstentions :</i>	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

